

Le retranchement de César sur le Rhône

Autor(en): **Blondel, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **23 (1945)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727553>

Nutzungsbedingungen

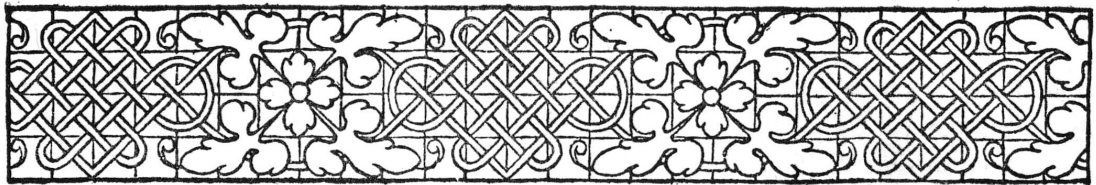
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LE RETRANCHEMENT DE CÉSAR SUR LE RHONE

Louis BLONDEL.



DEPUIS plusieurs années nous avons étudié la possibilité de retrouver les traces du mur que César avait fait établir entre Genève et le Vuache en 58 avant J.-C. Cet ouvrage a déjà fait l'objet de dissertations nombreuses, presque toutes basées uniquement sur le texte des Commentaires, mais sans un examen systématique du terrain. A peu près seul, le commandant Stoffel, travaillant pour Napoléon III, chercha à situer sur place cette fortification célèbre, point de départ de la campagne des Gaules¹.

Pendant longtemps il y eut des divergences d'opinion sur l'emplacement de ce retranchement, puisque des historiens l'ont cherché dans la région de Nyon entre le lac et le Jura. C'est le grand mérite de Jean-Pierre Butini d'avoir prouvé en 1730 que la description de César, si claire, ne pouvait désigner que la rive gauche du Rhône entre Genève et le Vuache, prolongement du Jura². Après lui, en 1832, M. Dépery, chanoine de Belley, F. de Saulcy assez superficiellement, et surtout le général Dufour en 1860, ont eu le mérite d'examiner les positions du Rhône aux endroits supposés³. Dufour fit à ce propos des observations judicieuses. Mention-

¹ NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, II, 49 sq., atlas pl. 3; DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie*, par A. GRENIER, III, 1, 1931, 472 sq.

² J.-P. BUTINI, dans SPON, *Histoire de Genève*, 1730, II, 289-299.

³ M. DEPERY, chanoine de Belley, *Dissertation sur l'emplacement du mur que César fit construire près de Genève contre les Helvétiens*, Bourg, 1832; cf. aussi: LATEYSSONNIÈRE, *Recherches hist. sur le Pays de Gex*, 1838, 26 sq.; BROSSARD, *Hist. du Pays de Gex*, 1851, 19 sq., *Lettre du capitaine Goureau à Dépery*; Ed. CHAPUISAT, « Le général Dufour et le mur de César », *Bull. Soc. hist. Genève*, VII, 393 sq. et *Bull. Institut Gen.*, 1852, 499; F. DE SAULCY, *La guerre des Helvètes*, 1860; DUBOIN, *La muraille de César*, 1875; H. FAZY, *Revue archéol.*, déc. 1860.

nous encore du point de vue topographique une étude intéressante et peu connue du professeur K. Thomann de Zurich en 1868¹.

La grande difficulté qui s'opposait à ces recherches est due aux modifications des rives du Rhône depuis l'antiquité et la détermination de l'altitude du mur par rapport au niveau du fleuve. Les avis étaient des plus divergents sur ce deuxième point. Il fallait donc chercher une région de la falaise qui ne se serait pas éboulée, si possible en face d'un point de passage reconnu. Deux secteurs sont propices à ces investigations, celui d'Aire-la-Ville et celui d'Avully, car le Rhône s'est éloigné des berges anciennes sans les entamer et nous savons aussi que ce sont des emplacements de gués. Nous avons choisi pour débiter le secteur d'Avully car, à la suite de Stoffel, nous avons remarqué des dénivellations très régulières en dessous du village sur l'ancien chemin conduisant au bac. D'après des expériences personnelles nous savons que la terre d'un fossé remblayé ne se mélange jamais complètement avec le sol naturel. Les fouilleurs d'Alesia, entre autres Victor Pernet, ont fait les mêmes remarques². Si nous avons la chance sur un point de tomber sur un ouvrage, nous aurions la possibilité de repérer, non sa superstructure, disparue depuis longtemps, mais les parties creusées dans le sol naturel.

Les pentes en dessous d'Avully forment des terrasses successives. La première falaise suit le cours actuel du Rhône jusqu'à 200 mètres en aval du pont de La Plaine où s'étend la plaine d'alluvions de la Touvière. L'ancienne rive se prolonge au sud et à l'est de la Touvière, sur une hauteur moyenne de 12 mètres. M. Jayet a remarqué dans des carrières de sable près de cette localité que le gravier et le sable étaient remplis de poteries romaines impériales charriées par les eaux, ce qui prouve bien que l'ancien cours romain du fleuve recouvrait tout cet emplacement. Au-dessus de cette première falaise, un plateau légèrement incliné vient buter contre une forte pente, dont la crête en forme de croupe s'étend jusqu'à la route conduisant d'Avully à Epeisses. Parallèlement à cette route, suivant la limite des propriétés Mottu et Ziegler, en avant de la dernière crête, il existe un fort ressaut naturel du terrain³.

Stoffel avait marqué la principale position fortifiée sur la première falaise au-dessus de la Touvière et reporté les *castella* en arrière sur la dernière hauteur en avant de la route d'Avully à Epeisses. Il est certain, comme nous le verrons dans la suite, qu'il y a eu des ouvrages sur cette ligne avancée, mais que ce ne sont pas ceux du barrage principal. Nous avons porté nos recherches sur la deuxième série des hauteurs.

Fouilles. — Les fouilles ont commencé le 13 avril avec une moyenne de deux à trois hommes qui ont poursuivi les travaux avec quelques interruptions jusqu'au

¹ K. THOMANN, *Programm der Kantonsschule in Zürich*, 1868, 6-8.

² A. GRENIER, *Manuel d'arch.*, III, I, 214 sq., et *Pro Alesia*, III, 447.

³ Cet endroit s'appelait La Keudra et auparavant La Corbiera.

19 juillet, par un temps sec; il n'y eut aucune pluie pendant toute cette période. Notre exploration a débuté au flanc de la deuxième pente, dans la propriété Mottu, en un point où sur plus de 120 mètres de longueur on apercevait sur le terrain une double dénivellation très régulière. Nous devons ici remercier M. Albert Mottu et M. Victor Desbaillet, fermier de la propriété Ziegler, de nous avoir avec grande

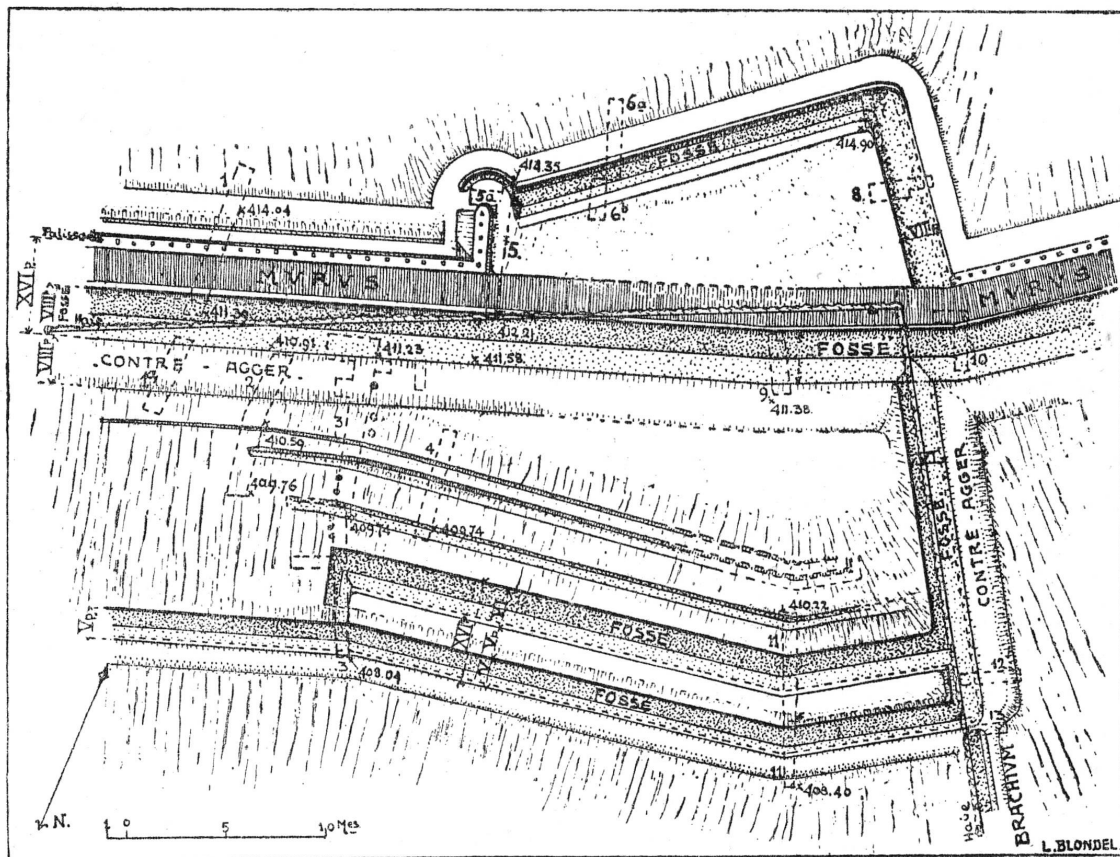


FIG. 1. — Plan des fouilles du retranchement et du castellum d'Avully, avec indication des sondages.

obligeance autorisé à faire ces sondages. La première fouille (fig. 6, n° 14) a été conduite sur 2 mètres de largeur et à une forte profondeur. Elle nous a montré, en dessous d'une couche de terre végétale, superposée à des strates de très petits graviers, l'emplacement d'un fossé creusé dans la glaise, dominé par un fort épaulement. Dans le fond du fossé nous avons recueilli de nombreux fragments de charbon de bois. La couche de petits cailloux sur la glaise est un dépôt récent, car on y voyait des fragments de tuiles. Cependant le fossé, par ses dimensions, ne peut se rapporter au murus décrit par César, n'ayant que 6 pieds, soit 1 m. 70 à 1 m. 80 de largeur.

Nous avons reporté nos recherches 50 mètres plus haut le long de la limite de la propriété Mottu, qui suit approximativement le ressaut de terrain que nous avons signalé avant la croupe finale de la côte. Ici, le sol est entièrement différent, par places on atteint la moraine glacière, des couches de glaise ou de sablon pur en dessous de la terre végétale. Ces superpositions très nettes nous ont permis dès les premiers coups de pioche de retrouver le *vallum* du *murus* qui a utilisé la déclivité naturelle du sol.

Cependant nous avons été induit en erreur au début par les couches de sable qui ne forment pas partout la surface du sol ancien, mais dessinent par places de vrais fossés naturels. Nous nous sommes aperçus que les traces des fossés étaient moins profondes que nous ne le pensions et ne dépassent guère 80 centimètres à 1 mètre de profondeur, en dessous de la surface actuelle. Du reste ces profondeurs sont très variables, car par endroits les cultures ont remblayé et égalisé les dépressions (*fig. 1, fouilles n^{os} 1 à 13 et coupes correspondantes avec la même numérotation sur les fig. 3 à 5*).

La position du mur principal coïncide avec le repli de terrain qui longe la haie, limite entre les propriétés Mottu et Ziegler; le fossé qui le précède se trouve sous le sentier en bordure de la haie. Comme l'avait supposé Stoffel, une partie de cet ouvrage utilise une élévation naturelle pour gagner de la hauteur. L'extrémité du sentier aboutit à un ancien rond-point avec des charmilles centenaires et un petit bois. Les sondages pratiqués au-dessus de ce boqueteau dans la propriété Ziegler ont montré qu'en ce point et sur la hauteur le retranchement principal était complété par un petit *castellum* avec un fossé à contre-pente, pourvu du côté est d'une entrée en forme de clavicule. En dessous de cet ouvrage et du petit bois, il existe encore une autre fortification avec un fossé double et un glacis coupé de petits fossés triangulaires. Le fossé double s'arrête à peu près à l'alignement de l'ouvrage supérieur, mais se poursuit par un fossé simple, parallèlement au *murus* supérieur avec son fossé, et parallèlement aussi au fossé inférieur, découvert à flanc de coteau au début des fouilles.

Un sondage latéral à l'ouest du bois et de la haie a prouvé que le fossé (*fig. 1, n^o 10 et coupe 10, fig. 5*) et le mur, suivant la courbe du terrain et de la vigne Ziegler, continuaient sans interruption. A l'angle nord-ouest de la partie inférieure du *castellum*, le fossé ouest s'arrête, mais un peu plus bas on relève les traces d'un petit fossé qui suit la limite des propriétés, sans doute un *brachium* ou boyau de communication qui va rejoindre le fossé inférieur de la position et même encore plus bas la ligne sur la première falaise du Rhône (*fig. 1, n^o 13 et fig. 5, coupe 13*).

Nous n'avons point remarqué d'objets, ce qui n'est pas étonnant, car il aurait fallu que le hasard nous fasse retrouver des restes d'armes ou d'outils abandonnés. Cependant nous avons recueilli quelques petits fragments de tuiles romaines et du moyen âge, principalement au nord-ouest du *castellum* où le fossé antique a été recou-

vert par une couche de chaux avec des tuiles romaines. Sur plusieurs points, nous avons constaté des traces de cendres et aussi de chaux que je ne puis m'expliquer que par un incendie des ouvrages après leur utilisation.

Description des ouvrages. — Le résultat de ces sondages nous a donné des renseignements qui coïncident exactement avec les études faites tout récemment en 1943 par M. G. Martherat dans ses fouilles de Nointel devant Clermont sur l'Oise¹. César avait fait élever en ce point, dans la deuxième campagne contre les Bellovaques en 51 avant J.-C., une forteresse de campagne considérable, avec plusieurs grands *castra*, des *castella*, des *praesidia*, et un *murus* pourvu d'ouvrages le long de la rivière de la Brèche. M. Martherat montre que la technique de ces retranchements de César lui est particulière, qu'elle n'a point de rapport avec celle qui a été employée plus tard pendant l'empire où l'on perdit ses traditions. Elle est basée sur trois grands principes: 1) établir des fortifications étendues pour pouvoir se défendre avec de faibles effectifs, 2) accroître sans cesse ces ouvrages en les utilisant avec des effectifs réduits, enfin 3) suivre dans le terrain la ligne la plus favorable. Il cherche donc à dominer les vues de l'adversaire en créant des barrières infranchissables, avec de nombreuses communications, en s'inspirant du principe du «défilement», avec un relief peu accentué, des lignes et des épaulements successifs. Il établit des fossés de crête ou de pente en s'efforçant de masquer à l'assaillant la vue des palissades. La conséquence est que la terre doit être remuée au minimum, avec des fossés très peu profonds, des épaulements peu élevés. Quant à la forme des camps, elle n'est point celle des camps carrés théoriques, mais on en trouve de toutes les formes, adaptées aux défenses naturelles.

Toutes ces fortifications sont réalisées d'une manière simple, à l'aide du *vallum*. Les quatre éléments constitutifs de ce *vallum* césarien sont: la palissade (le *vallum* proprement dit), le fossé, l'*agger* ou levée de terre sur laquelle se place la palissade et le contre-*agger* élevé à l'opposé de la palissade. Le langage de César est toujours technique, non laissé au hasard, chaque terme de fortification exprime exactement un procédé immuable. *Vallum aggerque* indique une palissade sur une levée sans fossé, le *vallum* complet est un *vallum ac agger fossaque*. Les calculs des hauteurs et largeurs s'expriment aussi toujours d'une même manière, en comptant la largeur du bord externe du fossé (le bandeau d'escarpe) jusqu'au haut de la palissade et la hauteur depuis la base du fossé jusqu'au haut de la palissade. Quant aux fossés, ils ont une profondeur qui ne dépasse jamais la moitié de la largeur et même souvent un tiers. Ils sont tous du type triangulaire ou en forme de dièdre, en général secs, ils sont presque tous armés avec des bois de défense, ce qui permet de les faire peu larges et peu profonds. La palissade mesure toujours 1 m. 20 à 1 m. 30 de hauteur.

¹ G. MARTHERAT, «La technique des retranchements de César d'après l'enseignement des fouilles de Nointel», *Gallia*, I, 1943, fasc. I, Presses univ. de France, 81-127.

Ces prescriptions montrent qu'il est souvent difficile de retrouver la trace des fossés, car seule la partie creusée dans le sol naturel ancien a pu subsister. A ce jour, on a reconnu encore peu de vrais ouvrages de César; presque tous, à part ceux d'Alesia et de quelques autres camps, sont des ouvrages postérieurs datant de l'empire et qui ne procèdent plus des mêmes principes.

Le *murus*, dans la langue de César, n'est jamais un ouvrage en pierre, mais c'est l'équivalent d'un *vallum ac agger fossaque* formant une ligne de front qui relie des *castella* ou redoutes à intervalles réguliers, environ tous les 300 mètres. A la

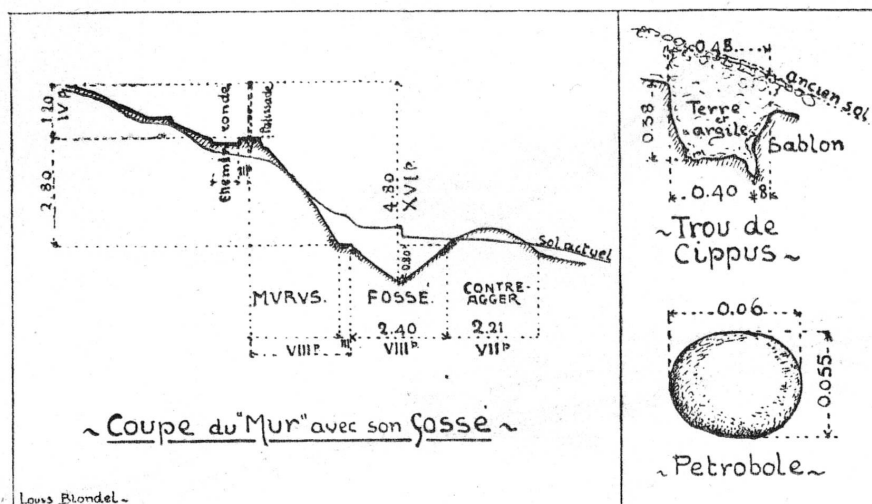


FIG. 2. — Coupe normale du *murus* avec son fossé.
Trou d'enfoncement d'un arbre (*cippus*) et pétrobole.

Brèche, où il constitue la première ligne sur la rivière, il coupe toutes les routes conduisant aux gués. Ces *castella* sont souvent devenus des assiettes pour les châteaux du moyen âge. A Avully, nous verrons dans la suite, qu'au début le *murus* élevé était une première ligne de front contre le fleuve, interceptant aussi toutes les voies menant aux passages ou aux gués.

Les coupes montrent qu'en effet les indications de César se vérifient dans le terrain. Utilisant une crête naturelle du sol, il fait élever un *murum in altitudinem pedum sedecim fossaque*, le *murum* étant synonyme d'*agger* comme construction. 16 pieds, entre 29 à 30 centimètres (exactement 29 cm. 57), font un peu moins de 4 m. 80 de hauteur, cette hauteur étant calculée du fond du fossé au sommet de la palissade, soit 2 m. 80 de hauteur pour la levée de l'*agger* sans la palissade et la profondeur du fossé (*fig. 2 et fig. 3, coupe 1 et 1a*). La largeur, vérifiée par les fouilles, est aussi de 16 pieds comptés de l'extérieur du fossé jusqu'au pied de la palissade, le fossé ayant 8 pieds soit 2 m. 40 et l'épaulement de l'*agger* aussi un peu plus de 8 pieds. La coupe de ce fossé retrouvée en trois points est celle d'un triangle aux

parois peu inclinées avec une profondeur moyenne de 80 centimètres. Au centre du *castellum* il change de forme, il est plus aplati, probablement même aplani, pour des raisons que nous donnerons plus loin. En somme sa profondeur ne dépasse pas le tiers de sa largeur; elle est de 1 mètre sous la haie actuelle.

L'*agger*, soit la levée de terre supportant la palissade, s'est bien conservé, en partie constitué par le sol naturel; au lieu des 3 m. 60 primitifs pris du fond du fossé,

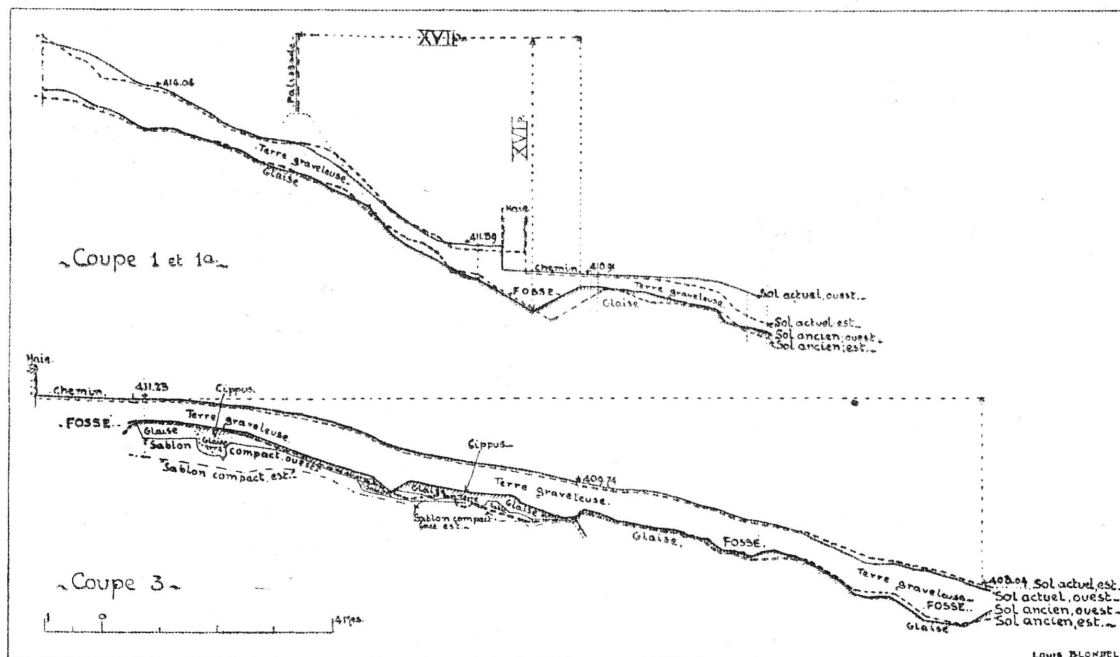


FIG. 3. — Coupes longitudinales des sondages 1-1a et 3.

il mesure encore 3 m. 10 dans la coupe 1. En arrière la pente continue, mais prononce auparavant une courbe indiquant un chemin de ronde de 2 à 3 pieds de large et plus haut encore un deuxième épaulement avec replat, indiquant un glacis avec passage surélevé. Dans les parties où la pente est moins forte, ce second épaulement est supprimé. En avant du fossé le contre-*agger* a été aplani pour les cultures, mais on en retrouve les bases avec une largeur d'environ 7 pieds (*fig. 4, coupe 2*). La fouille sur le même mur, mais à l'intérieur de l'ouvrage (*fig. 4, coupe 5*) plus à l'ouest, présente un profil un peu différent, car en ce point nous avons traversé l'*agger* se dirigeant perpendiculairement vers l'entrée du camp. Il semble qu'à partir de là le mur a été abaissé pour permettre une meilleure communication entre le bas et le haut de la position. Dans la coupe 10 (*fig. 5*), à l'ouest, le fossé du mur rappelle la forme d'un dièdre à trois pans retrouvée à la coupe 9 (*fig. 4*), mais avec une profondeur plus forte. Dans le fond j'ai pu noter des alvéoles remplies de petits cailloux, indiquant l'emplacement de bois de défense (*studes, stipiti*).

Quant à l'ouvrage fortifié au-dessus du mur il est pourvu du côté de la pente d'un fossé très particulier, dû en partie à la nature graveleuse du sol qui s'éboule; c'est un fossé à parois incurvées de 7 pieds de large appartenant à la catégorie des *fossa lateribus curvis*, avec une rigole de fond, où l'on disposait les pieux et dans laquelle, d'après Martherat, on tassait les terres ou les pierres destinées à les maintenir, le tout formant une figure en fleur de lys (*coupes 5 et 6, fig. 4*). J'ai en effet retrouvé

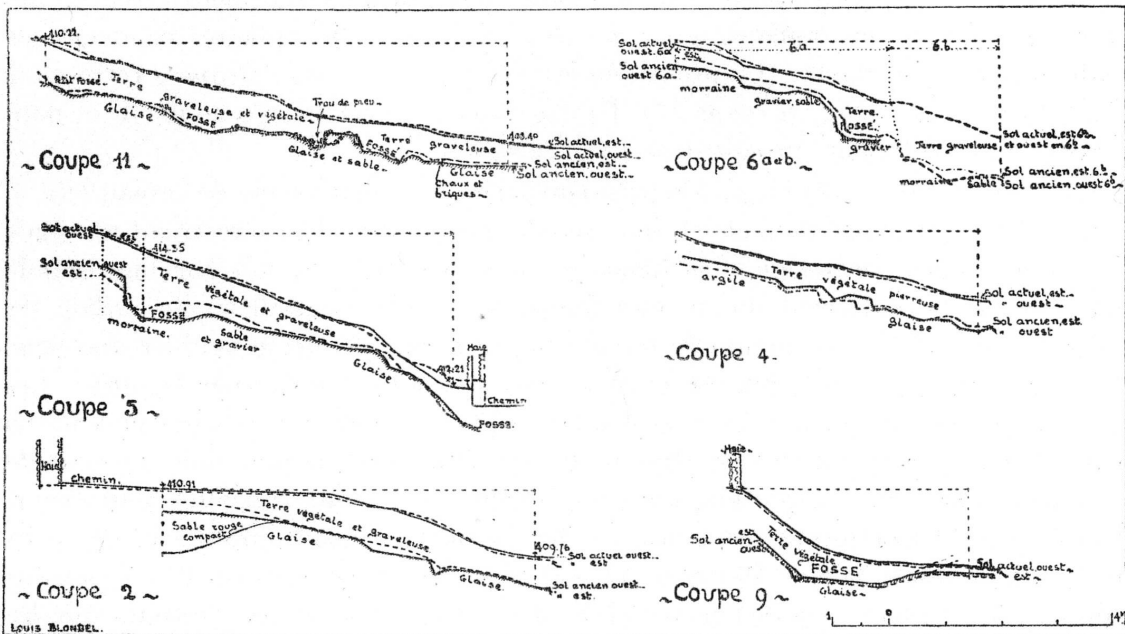


FIG. 4. — Coupes longitudinales ou transversales des sondages 2, 4, 5, 6, 9 et 11.

à l'angle inférieur quelques pierres plus grosses et une petite cavité. Le fossé ouest du même ouvrage (*fig. 5, coupe 8*) est à bords obliques et fond plat, semblable à certains fossés retrouvés à Alesia.

La partie inférieure du *castellum* en dessous du mur est défendue du côté du Rhône par un fossé double. Ce type particulier étudié aussi par Martherat dans un article spécial¹, se compose d'un premier fossé de 5 pieds, suivi d'un second de 6 pieds avec un épaulement intermédiaire de 5 pieds, le tout formant un obstacle de 16 pieds, à l'inverse de celui qui est décrit par le même auteur (seulement de 15 pieds), où le petit fossé est à l'intérieur (*fig. 4, coupe 11*). Il est à remarquer que vers son retour à l'ouest l'épaulement est fortement relevé en forme de terrasse et qu'en ce point dans la coupe 11 on note une alvéole remplie de cailloux, décelant un pieu de palissade. A l'est, le fossé extérieur se poursuit parallèlement au fossé et au mur

¹ G. MARTHERAT, « Le vallum de XII pieds », Mélanges Radet, *Rev. Etudes anc.*, XLII, 1940, 645-652.

supérieur à une distance de 10 m. 50 de son contre-*agger*, soit 35 pieds (*fig. 3, coupe 3 et fig 6, plan*). C'est la portée des traits, le maximum pour le jet du *pilum* étant de 18 mètres.

En arrière du fossé double il existe, à 4 pieds de distance, un petit fossé de 2 à 3 pieds de large, suivi à 5 pieds plus haut de replis à section triangulaire formant un glacis. Ces derniers sont situés à 15 pieds (4 m. 50) du deuxième fossé (*fig. 4, coupes 11 et 4*). Ces plateformes successives étaient probablement destinées à recevoir des *cippi*, soit des troncs d'arbres renversés avec leurs branches, plantés en diagonale pour former un obstacle¹. La preuve en est deux alvéoles très marquées retrouvées l'une dans le sable (*fig. 4, coupe 11*), l'autre dans la glaise dans la coupe 3, et flanquant l'accès inférieur du *castellum* (*fig. 2 détail*).

Si nous étudions de plus près la première position fouillée à flanc de coteau (*fig. 5, coupe 14 et fig. 6, plan*), nous constatons qu'elle présente tous les caractères d'une ligne dite *ante frontem castrorum*. Ces lignes ne se poursuivent jamais sur une grande longueur, mais renforcent un secteur donné, elles restent parallèles au *vallum* du camp, en utilisant les accidents du terrain. Celle-ci pouvait même doubler une ligne basse au pied du coteau, qui est visible, mais que nous n'avons pas explorée. Les caractéristiques en sont : qu'au-dessus d'un fossé de 6 pieds il existe une plateforme assez large, avec encore par derrière un chemin. Martherat indique une moyenne de 4 mètres pour cette plateforme, avec un chemin de 2 m. 40. A Avully nous avons, depuis le bord interne du fossé jusqu'à des grosses pierres, limitant certainement le chemin, un total de 8 m. 40 à 8 m. 50, soit 28 pieds au lieu des 6 m. 40. Ces dimensions nous semblent dictées par la nature du terrain. Il n'est pas douteux que les bois carbonisés (morceaux assez grands), sous le fossé, sont des restes des pieux de défense établis dans le fond de l'ouvrage. Ces positions étaient en général munies d'artillerie, soit de *tornamenta*. Cette défense s'étendait de l'ancien chemin encaissé tendant au gué à l'est, jusqu'à la haie de la propriété Mottu à l'ouest, sur une longueur de plus de 150 mètres. On en voit très bien le tracé sur le sol (*fig. 6*).

Mais, d'après les principes de César, cette ligne devait être reliée aux ouvrages supérieurs par des fossés de communication, des *brachia* ou boyaux de tranchée. Pour nous en assurer, comme nous l'avons dit, nous avons creusé la fouille 13 (*fig. 5, coupe 13*) le long de la haie, qui nous a en effet donné un fossé de petite dimension d'un pied à un pied et demi, accompagné à l'ouest d'un *vallum* large de 2 pieds, qui venait se souder au contre-*agger* du fossé occidental du *castellum*, large lui de 6 pieds (*fig. 5, coupe 12*). A cause de la haie nous n'avons pu savoir exactement la largeur du petit fossé. On n'y circulait pas, mais sur l'*agger* à l'abri d'une claie. Ce *brachium* est encore une preuve d'un ouvrage de César, car après lui ce système a été abandonné. Ce *brachium* devait se poursuivre tout le long de la haie et relier non

¹ NAPOLÉON, *Hist. de César*, atlas, pl. XXVII.

seulement le fossé *ante frontem*, mais les défenses au bord du Rhône. A l'opposé il devait aussi y avoir un *brachium*, suivant le talus du chemin du gué et reliant les différentes positions (fig. 6, b-b). On ne retrouve pas cette ligne « devant le front » plus à l'est, dans la pente au pied de la terrasse des marronniers; du moins elle n'est pas dessinée sur le sol.

En ce qui concerne la seule entrée connue au sud-est de la redoute, elle était disposée comme une clavicule demi-circulaire, avec un petit fossé à section ronde, au pied d'un fort talus qui prolongeait le fossé courbe supérieur (fig. 1, fouille 5a et

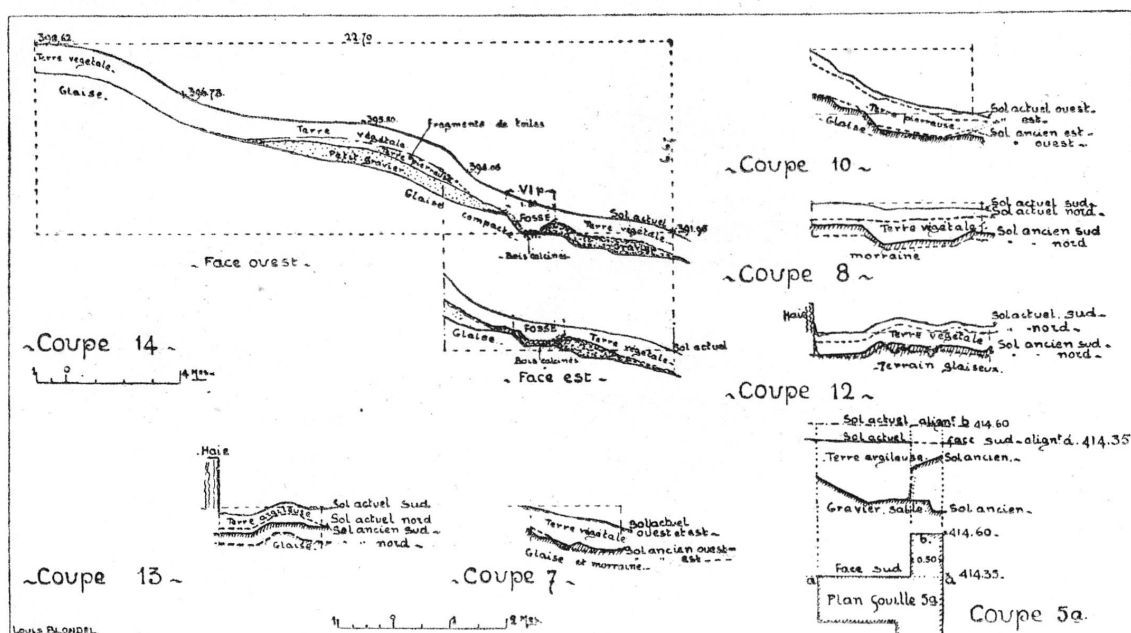


FIG. 5. — Coupes longitudinales ou transversales des sondages 5a, 7, 8, 10, 12, 13 et 14.

fig. 5, coupe 5a). C'était une entrée de dimension très réduite, sorte de cavée, disposée de manière à se relier au chemin de ronde derrière le *murus*. La redoute, dans sa partie au-dessus du fossé double, n'était pas séparée par un fossé du côté est du reste des fortifications, mais devait sans doute sa protection à des bois de défense. Il était nécessaire à la garnison de pouvoir sortir facilement du *castellum* pour occuper les positions entre le *murus* et le fossé prolongeant ce *castellum*.

Le castellum. — Cet ouvrage n'est pas un véritable *castellum*, ses dimensions étant trop réduites (fig. 1 et 6). La partie au-dessus du mur compte à l'intérieur des fossés à peine 100 m², et celle qui est en dessous, si on enlève les fossés et les glais, environ 210 m², soit pour le tout 310 m² ou un peu plus de 3 ares. Sans doute, si on lui adjoint toute la surface à l'est, comprise entre le fossé du mur et son fossé inférieur, on

obtiendrait une dimension comportant presque la surface d'un *castellum*. Avec une largeur moyenne de 12 mètres et une longueur de 120 mètres, soit une surface de 1.440 m² qui vient s'ajouter aux 310 m² précédents, on aurait 1.750 m². Un *castellum* moyen mesurait 25 ares. Mais il nous semble difficile de concevoir cette longue bande de terrain entre fossés comme faisant partie d'un *castrum*, nous la considérons plutôt comme une ligne de défense double. Il faut donc estimer que l'ouvrage retrouvé est un point d'appui ou poste de commandement, un *castelletum*, placé à un changement de direction du retranchement principal. On pourrait aussi le comparer à un *praesidium* de flanquement, étant donné sa construction en relief dans sa

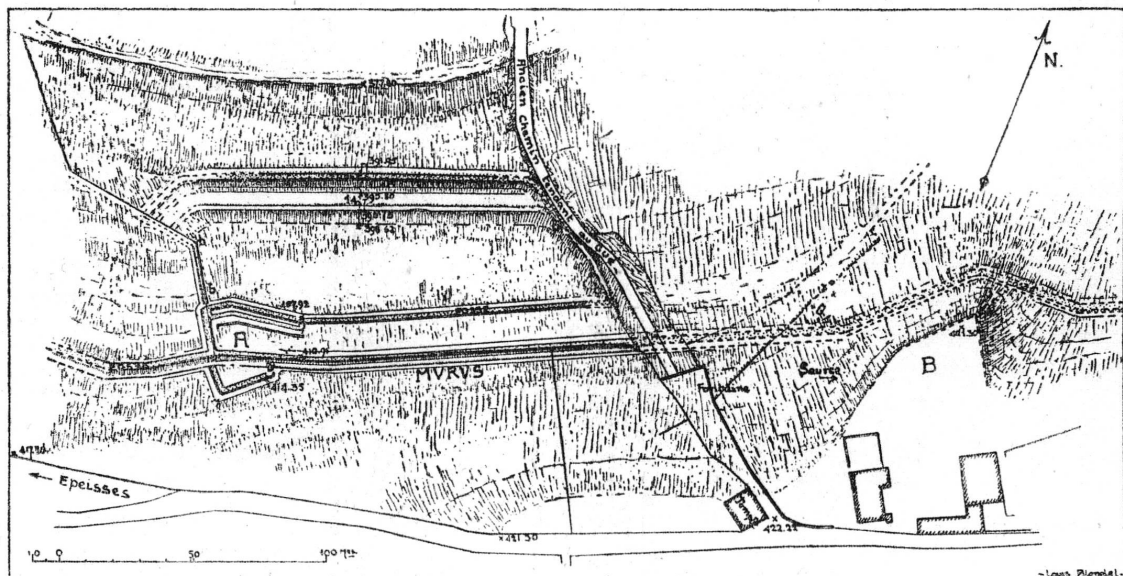


FIG. 6. — Avully. Plan du retranchement (*murvs*) avec sa redoute A, sa ligne antérieure (*ante frontem*) 14, reliée par les boyaux b-b et le *castrum* de la terrasse B.

partie nord-ouest, ouvrage destiné à couvrir à mi-côte des chemins d'accès, entre autres le chemin du gué, avec une décurie comme garnison. Le fait important, c'est que la partie inférieure des fortifications a été ajoutée après coup, le mur avec son fossé, bien qu'aplani, traversant de part en part la position. Enfin nous avons la preuve que les *castella* sont sur la ligne du retranchement.

Secteur d'Avully. — Examinons maintenant toute la ligne fortifiée comprise entre l'Eaumorte et Epeisses (*fig. 7*). La détermination de la position du mur nous permet de tirer des déductions sur tout le secteur d'Avully. Il y avait certainement, comme l'avait proposé Stoffel, une ligne de fossés directement établis sur la première falaise du Rhône, au-dessus de la Touvière. Elle était destinée à arrêter toute entreprise du passage du fleuve. C'est probablement là qu'étaient les *praesidia*

mentionnés par César. Nous n'y avons pas exécuté de fouilles, mais nous avons remarqué, soit près du chemin de l'ancien bac, soit plus à l'ouest, des mouvements de terrain qui correspondent à des ouvrages (*fig. 7, D*). Les plans établis par Mayer en 1785 portent même de curieuses dénivellations, juste à la descente du chemin du bac, à l'ouest du tournant en boucle de la route cantonale menant au pont de la Plaine¹. Cet endroit s'appelle le « Vé-Ver », soit le gué Ver (*fig. 8*). Il y a eu, il est vrai, près de là des carrières de sable, mais quand on examine le terrain entourant l'éminence où est situé le Chalet du bac, il n'est pas douteux qu'on y remarque des traces d'ouvrages de campagne, maintenant coupées par plusieurs chemins. Au-dessus du gué Ver il se présentait deux voies pour gagner les hauteurs, celle qui a partiellement disparu et montait directement à Avully vers le temple, dont nous avons déjà parlé, et celle qui, longeant la falaise du Rhône, se dirigeait sur Epeisses. Dans le bas de la deuxième côte nous plaçons une tranchée et plus haut, à mi-hauteur, au lieu de notre première fouille, une ligne devant le front (*ante frontem*), pourvue d'un fossé avec fort épaulement et d'un terrassement défendant les approches du mur avec ses fossés (petit *castellum* retrouvé en A, *fig. 6 et 7*).

Quant au mur proprement dit, on en retrouve exactement son tracé dans une haie qui est située sur une forte dénivellation, 200 mètres plus à l'ouest, sur le chemin du bac à Epeisses (*a, fig. 7*). Les vignes et les cultures ont fait disparaître une partie de ce talus dans ce secteur, mais la haie est encore marquée sur presque toute la longueur sur le cadastre de 1842. Entre ce dernier chemin d'accès et la presque île d'Epeisses, les terrains ont glissé et il sera difficile d'y retrouver des ouvrages en place. Il devait sûrement exister un châtelet sur l'éminence dominant et commandant à l'ouest le chemin menant d'Epeisses au gué (à l'ouest de *a*). La position d'Epeisses sur un éperon de molasse, qui n'a guère été modifiée depuis l'antiquité, a supporté le château de Saint-Victor disparu au XIV^e siècle². Au temps de César elle doit avoir servi de poste d'observation. De Saulcy, qui avait vu cet emplacement de loin, mais ignorait l'existence du château médiéval, y avait déjà placé une fortification romaine. C'est de là que par un pont on se rendait encore au XIV^e siècle au château de la Corbière établi sur la rive droite, exactement en face d'Epeisses.

Dans la direction opposée du côté de l'est, le mur, avec son fossé suivant approximativement une même courbe de niveau, contournait la terrasse plantée d'arbres de la propriété Mottu (*fig. 6 et 7, B*), qui forme un éperon, puis, traversant la route cantonale conduisant à La Plaine, longeait à peu de distance le très ancien chemin qui suit la crête jusqu'au ravin de la Printanière. On voit bien l'emplacement du

¹ Arch. d'Etat, Genève; Avully, portef. 40, pl. XIV. Le pont de la Plaine a été construit en 1857.

² L. BLONDEL, *Origine et développement des lieux habités*, fig. 7, 16; BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève*, II, 236-320.

retranchement au haut de la vigne située à l'est de la terrasse. Au tournant du ravin de la Printannière (point 426) en C (*fig. 7*) il devait y avoir une redoute. On aurait retrouvé dans cette région des restes romains, mais sans doute postérieurs à César. Il faut remarquer que le mur est toujours suivi à peu de distance à l'arrière sur la crête par un chemin permettant des communications faciles. Plus à l'est encore, le retranchement, ou tout au moins un bon cheminement, devait se poursuivre le long

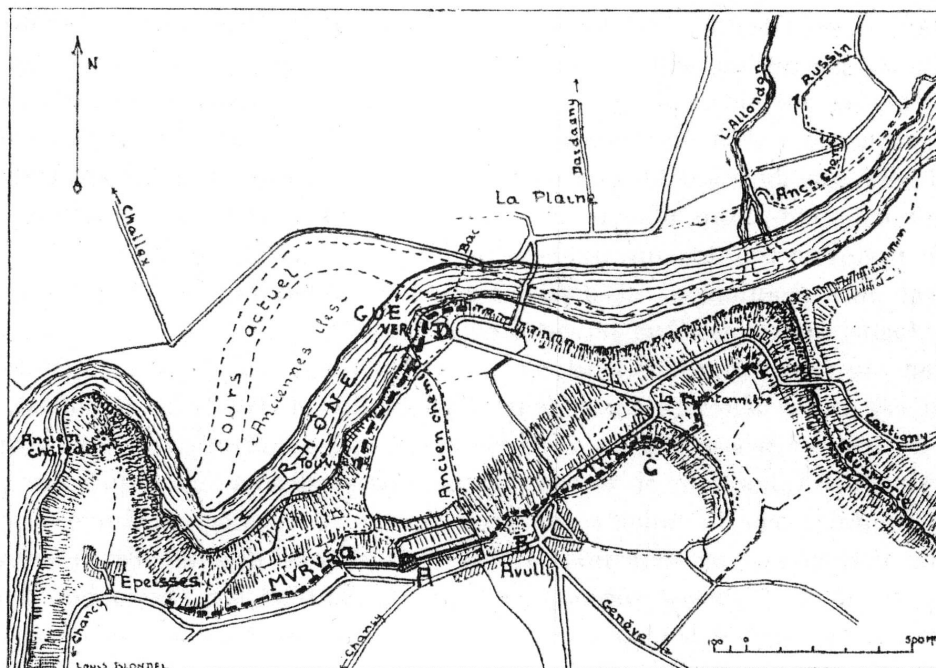


Fig. 7. — Secteur du retranchement, à Avully, entre Epeisses et l'Eaumorte.
A, B, C, redoutes sur le retranchement.
D, Fortifications au passage du gué.

de la position du bois de Banc jusqu'à la berge à pic de l'Eaumorte, en face de Cartigny.

La position B de la terrasse offre un réel intérêt. Des fouilles occasionnelles précédentes ont montré qu'elle est en grande partie de formation naturelle avec un sablon compact, mais elle est taillée en forme d'éperon et nous paraît indiquer une position de *castrum*. On y a retrouvé en dessous de la terre végétale une pierre que nous pensons être un pétrobole de baliste (*fig. 2*). De petite dimension, de forme ovale légèrement aplati (6 cm. × 5 cm. 5), il pèse 260 grammes et correspond à une des séries trouvées par R. Forrer à Strasbourg¹. De plus, de cette éminence sort la seule source d'Avully, qui ne tarit jamais. On sait l'importance d'un tel facteur

¹ R. FORRER, *Strasbourg-Argentorate, préh., gallo-romaine*, 1927, fig. 403.

pour alimenter une garnison et même si nous n'avons pas ici une grande redoute il faut y placer un *burgus* protégeant cette source. Cette position mesure environ le quart d'un hectare, ce qui correspond bien à un *castellum* pour des centuries ou manipules pourvues d'artillerie.

Tracé général du retranchement. — La découverte faite à Avully nous permet de mieux apprécier l'ensemble du travail exécuté par les troupes de César entre Genève et le Jura, maintenant que nous connaissons l'altitude moyenne du retranchement par rapport au Rhône (*fig. 9*). La topographie joue ici un rôle déterminant. Ce sont les gués et leurs abords qui ont été plus particulièrement fortifiés, le texte des Commentaires l'indique du reste. Il faut avant tout fixer les points de passage du fleuve. Les modifications récentes du cours du Rhône avec les barrages hydrauliques ne permettent plus de comprendre aussi bien qu'autrefois la nature ancienne de son lit. De tous temps les textes mentionnent qu'aux basses eaux le Rhône était guéable en plusieurs points. César rapporte que le Rhône était très bas en ce début d'avril. Nous connaissons les gués, plus tard passages de bacs, de bateaux ou de « traillles », au moins les plus importants.

Après la jonction du Rhône et de l'Arve, c'étaient Peney-Aire-la-Ville, Russin-Avully, Chancy-Pougny et les Iles entre Collonges et Cologny-sous-Bans. Il existait encore d'autres traversées moins utilisées, à Chèvres et au-dessous d'Epeisses, mais qui ne sont pas des gués. Ces lieux nous sont confirmés par un passage des comptes du châtelain de la Corbière que nous avons retrouvé aux archives de Turin, pour les années 1326 à 1328¹. Ce châtelain fait garder sur la rive droite les ports de Russin, de les Yletes, d'Epeisse, de Ferrajoz (*Forragio*), de Peney et de Chancy. Celui d'Epeisses a trait au pont fortifié qui fut détruit en 1320, puis reconstruit en 1338. Ferrajoz est un passage de bateau au sud-ouest du pont de la Corbière en dessous de Challex². Tous les autres sont bien des ports-gués.

De la jonction de l'Arve et du Rhône jusqu'à Chèvres les berges de la rive gauche sont très abruptes; à Chèvres elles sont moins élevées, il y avait là un bac, et ses cimetières³ nous prouvent que cette localité existait anciennement⁴. De là jusqu'à Aire-la-Ville les falaises très hautes sont coupées par de nombreux ruisseaux encaissés. Entre Peney et Aire-la-Ville par contre les rives sont basses et le passage

¹ Arch. de Turin, sections réunies, comptes de Jean de Rougemont, du 24 janvier 1326-14 mars 1328. *Libravit in stipendium triginta clientium custodient. portus supra Rodanum vid. portus de Russino, de les Yletes, de Espesia, de Forragio, de Pinnerio et de Chancier.*

² Arch. d'Etat, Genève, portef. 50, pl. VIbis de Challex: Replaz de Ferrajoz; PHILIPPON, *Dict. top. Dép. Ain*: Ferrages, écart de la commune de Challex.

³ B. REBER, *Recherches arch. Genève et environs*, 182 sq.

⁴ Arch. de Turin, *cit.* Compte de Jean de Sallenove, châtelain de Ternier, 1327-1328: *de pedagio quod levatur apud Oyery supra Rodanum...*

facilité par de nombreuses îles peu en dessous du bac, relié des deux côtés à de bons chemins d'accès (fig. 9).

En aval d'Aire-la-Ville et du Nant de Goy, en passant par le moulin de Ver sous Cartigny, les berges sont de nouveau très à pic avec la coupure de l'Eaumorte. Vers

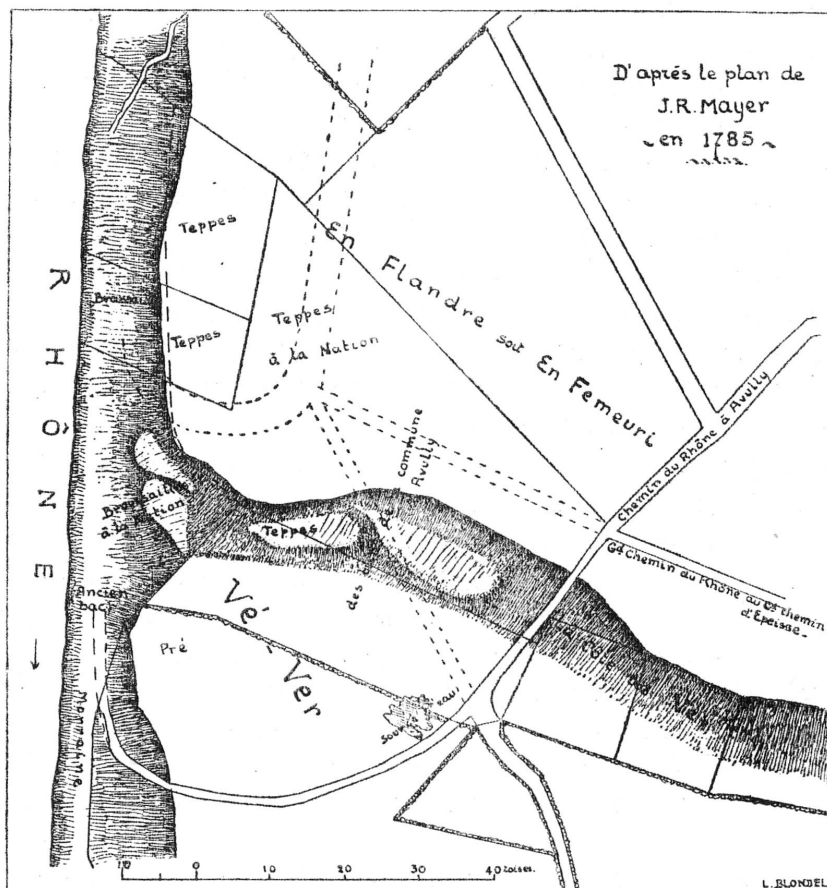


FIG. 8. — Plan de Mayen de 1785, indiquant encore des dénivellations au lieu dit « Vé-ver ». En pointillé le tracé actuel de la route menant au pont de la Plaine.

Avully, en face de La Plaine, elles s'abaissent avec des accès faciles par la vallée de l'Allondon. D'Epeisses à Chancy les falaises restent hautes, mais en dessous de Chancy il y a toujours eu un passage, même des ponts, avec une route très fréquentée. De là, jusqu'à Cognoy, les rives rongées sont abruptes, mais aux « Iles » le lit s'élargit avec de nombreux atterrissements, qui s'étendaient jusqu'en dessous de Villars où les berges sont moins élevées, mais le courant devient rapide. Les passages les plus connus étaient donc: Peney, Russin, Chancy et Les Iles. Peney-

Aire-la-Ville, dont le péage dépendait au XIV^e siècle de la seigneurie de Ternier, semble avoir été avec Chancy le plus pratiqué, surtout que par Vernier et Peney-Dessous il possédait un bon chemin. L'atterrissement de la plaine d'alluvions vers le bac est très ancien, car on a retrouvé droit au-dessus du « port » une tombe de l'époque du bronze ¹. Le cimetière voisin à « Sous-Missel » et « La Place » remonte à l'époque romaine et aux invasions barbares. A Russin, la traversée principale avec bac se trouvait en face de La Plaine. Bien qu'elle ne soit pas directement sous Russin, on la désignait par le nom de ce village important, au lieu d'Avully situé très en arrière. C'était le « Gué Ver », avec des îles qui se sont peu à peu soudées à la rive. Mais il semble bien qu'on pouvait aussi de Russin se rendre à Cartigny en traversant des îlots et bancs de sable jusqu'au moulin de Ver. Le passage sur les prés dits de « Bonne » sous Cartigny ne devait pas être favorable dans l'antiquité, car il était dominé par une falaise abrupte, « les Roches », qui s'est maintenant éboulée. Le cours du Rhône s'est beaucoup déplacé en cet endroit, il était très proche des berges du Moulin de Ver et coupait au contraire une partie des prés de Bonne. Un rapport du châtelain de Peney en 1753, pour des digues élevées par les riverains, montre combien l'estuaire de l'Allondon avait gagné en avant de la « roche de Russin » et dans la boucle du Rhône en face des Roches de Cartigny ². La voie en dessous de l'église de Russin, appelée au XV^e siècle « La Cherrerytaz », conduisait d'un côté au port-gué d'Avully et de l'autre aux îles (d'Argosse, des Bois) en face du moulin de Ver ³, mais ce dernier passage, s'il était pratiqué, se heurtait en face à une moraine beaucoup plus haute que celle d'Avully. Cependant, encore en 1545, l'amodiateur de Saint-Victor et Peney « expose que sous le château de Cartigny il y a bien lieu propice pour fere fayre ung port et radel sur le Rosne qui servira aux subjects de St. Victor et Peney » ⁴. En amont de l'ancien bac d'Avully et du pont actuel de La Plaine des bancs de rochers coupent le fleuve et aux basses eaux pouvaient avec quelques troncs être facilement traversés.

Le passage très local de Ferrajoz reliait la région de Challex à un moulin disparu au sud-ouest d'Epeisses, mais il n'avait aucun bon chemin pour le desservir. Par contre Chancy a de tout temps été à cheval du grand chemin de la Champagne, menant de Genève au pas de l'Ecluse par Pougny. Les Rossillon y avaient obtenu la concession d'un pont en bois en 1424 avec son péage, qui fut remplacé après 1589 par un bac déplacé à maintes reprises ⁵. Il était avant la construction du pont actuel près d'un vieux battoir sous le village où, en 1832, on trouva d'après M. Depéry

¹ Musée Art Hist. Genève, n° 1919, au reg. entrée, note de W. Deonna; B. REBER, *Recherches arch.*, 186.

² Arch. d'Etat, Genève, P.H. 4788bis avec plan.

³ Ibid., Fief Goyet, reg. 4, f° 43 v°.

⁴ Reg. Conseil, 40, f° 129, 26 mai 1545.

⁵ L. BLONDEL, « Le castrum de Montagny-Chancy », *Genava*, VII, 161-162.

de nombreux ossements entremêlés¹. C'est en effet à cette date que la République autorisa l'extension de cet édifice.

Enfin les îles sous Collonges étaient très utilisées comme l'une des dernières possibilités de passage avant le défilé de l'Ecluse. Son importance est prouvée au moyen âge par une maison des Templiers installée sur la rive gauche à Coligny². Un port voisin est encore cité dès 1320, comme dépendant de la seigneurie de Gex et de ses feudataires les Livron; on l'appelle le port de Villars sous Cluse (sous Collonges)³. En 1666 le port de Coligny est mentionné comme le principal.

Quant aux voies de communication du côté helvète, seuls Peney, Russin et Chancy ont pu compter pour une attaque massive partant de la rive gauche, car un très vieux tracé appelé « l'Etraz », ou « chemin des mulets », reliait Vernier, Peney, Russin, Dardagny, Challex, le Pas-de-l'Ecluse⁴. Par les basses eaux, les gués du fleuve n'étaient pas difficiles, encore en 1603 les sujets de Peney « ont donné avis que le rosne est gaiable en plusieurs endroits, aussi qu'on y tienne des sentinelles »⁵. Pour l'autre rive romaine tous les accès au Rhône étaient desservis par la voie de base de la Champagne qui conduisait du pont de Carouge sur l'Arve à Chancy, par Lancy, Vuillonex, Bernex. Tous les chemins secondaires débouchaient sur cette voie.

Construction du retranchement. — Quels sont dans leur ensemble les travaux ordonnés par César ? Il fait construire un mur avec son fossé de 16 pieds de haut du lac au Jura (le Vuache prolongement du Jura) sur une longueur de 19.000 pas, soit exactement 28.120 mètres, si on compte le mille à 1.480 mètres⁶. Cette estimation correspond en effet à la distance qui est un peu plus forte, environ 32.000 mètres, si on suit tous les méandres du Rhône. Mais, en coupant les boucles du fleuve on arrive assez exactement au chiffre énoncé. Ce travail est exécuté par la légion stationnée à Genève, tête de pont fortifiée, probablement avec l'aide des Allobroges réquisitionnés. Cette légion, comptant à l'époque de César environ 4.200 hommes, travailla du 24 mars, jour de l'équinoxe, jusqu'au 8 avril (quelques historiens préfèrent le 12), jour fixé pour la réponse à la demande de passage formulée par les Helvètes; il fallut donc une quinzaine pour établir ce premier retranchement. La suite du texte est claire: *Eo opere perfecto, praesidia disponit, castella communit, quo facilius, si se invito transito conarentur, prohibere possit.* Ce *eo opere perfecto* prend toute sa valeur.

¹ DEPERY, 22 *op. l.*, note. Arch. Etat, Genève, Trav. Publ. Reg. législatif, 28 févr. 1832, 90 avec annexe 61; *ibid.*, 1833, 34-35.

² *Regeste genevois*, nos 465 (en 1196), 1144, 1476.

³ Soc. hist. Genève, ms. Vidart, n° 15, 84, 125, 169.

⁴ Plans de Russin, portef. 16, pl. XLVIIIbis; plans de Dardagny, portef. 9, pl. XIX et XX de 1714.

⁵ Reg. Conseil, 1603, f° 59.

⁶ *Commentaires*, I, VIII.

Ce n'est qu'après la terminaison du premier retranchement du mur avec son fossé, que César fit établir des *praesidia* et des *castella* pour empêcher toute velléité de forcer les passages. Les *praesidia* sont très probablement les postes placés sur le fleuve, mais les *castella* étaient liés directement au retranchement.

L'étude du terrain et les fouilles prouvent entièrement la suite de ces opérations. Le point d'appui que nous avons découvert n'a été établi qu'après coup, à cheval sur le mur. Nous voyons aussi par l'exemple d'Avully que le retranchement

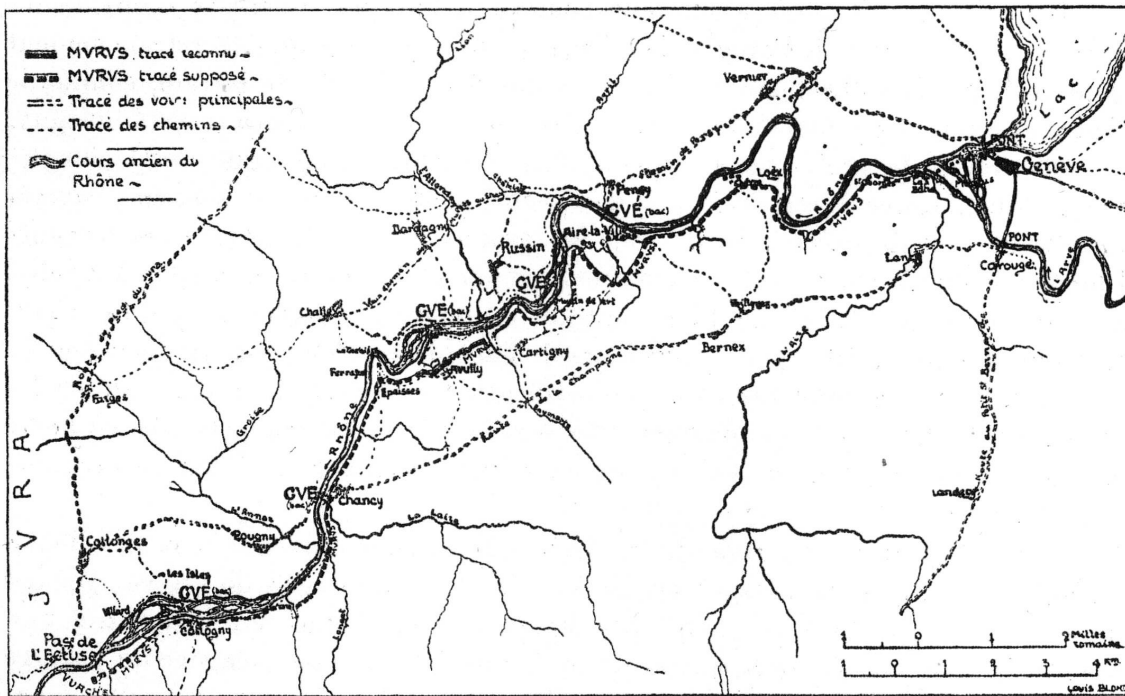


FIG. 9. — Plan général du retranchement de César, de Genève au Jura.

ne suivait pas toutes les sinuosités du fleuve, mais restait de préférence assez en arrière près de la crête. C'est ainsi qu'il faut estimer que la presqu'île de Loëx a été coupée jusqu'à Chèvre, qu'en face de Peney il faut le rechercher, non au bord du fleuve, mais sur la ligne de hauteurs au-dessus d'Aire-la-Ville jusqu'au moulin de la Rate, et de là suivant les falaises jusqu'au-dessus du Rhône. Pour Chancy, le retranchement a dû être construit depuis la hauteur dominant la douane du pont, lieu dit « au Martheraz » (cimetièrre barbare), jusqu'au Longet, sensiblement sur la même position qui fut utilisée à basse époque romaine pour le *castrum* de Montagny¹. Ici, au lieu de s'éloigner, le Rhône ronge toujours plus la rive gauche. Au delà

¹ *Genava*, I, 82-83; VII, 161.

de Cogny, dont la falaise antique est tombée avec une partie du hameau dans le fleuve, jusqu'au moulin de la Folie, nous avons, il y a déjà bien des années, reconnu des mouvements de terrain près de la crête, qui doivent correspondre au retranchement. Stoffel les indique du reste.

Ici se pose la question si discutée: ce mur était-il continu ou, suivant Dion Cassius « τὰ ἐπιχειροτά », dans les lieux les plus importants¹? C. Jullian estime qu'on attribue à ce terme une précision trop grande, terme qui a pu simplement mêler en une seule expression la muraille, le fossé et les points gardés par les redoutes; il croit à un mur continu reliant les différents corps depuis Genève au Vuache². L'examen des lieux permet de dire que ce retranchement ne pouvait pas être absolument continu à cause des accidents de terrain, comme le nant de Lanion, l'Eaumorte, la Laire, le Longet et tous les ruisseaux vers Cogny, qui ont creusé de profondes coupures. Nous estimons qu'il était aussi complet que possible, souvent remplacé par des cheminements dans les secteurs ravinés inaccessibles, mais qu'en face de tous les grands points de passage et les gués il fut particulièrement fortifié, même complété par plusieurs lignes comme à Avully. En somme, César créa ici une ligne continue au point de vue défense militaire avec des ouvrages concentrés dans les secteurs de gués. Dans les régions très accidentées le passage entre les différents corps de fortification a dû être établi assez en arrière de la première falaise, nous pensons entre autres à la partie comprise entre Chèvre et Aire-la-Ville sous Bernex. Le nombre d'ouvrages dessiné par Stoffel est certainement trop réduit.

Entre la position du Bois de la Bâtie, qui est le commencement des défilés du Rhône, et le pont de l'Île à Genève, s'étendait le large delta de l'Arve avec des marais, qui a aussi dû être occupé par des postes, car c'était une région très vulnérable. Il n'est pas douteux que la presqu'île de Loëx devait posséder un barrage fortifié, car de tout temps Chèvre a été reliée par bateau à Vernier, peut-être aussi en face d'Aire vers Saint-Georges. On a montré avec raison, dès l'antiquité grecque, l'usage d'établir des barrages étendus; ce n'était pas une innovation de César et surtout la technique employée, tenant compte des déclivités naturelles et d'ouvrages peu profonds, pouvait être exécutée rapidement sur une grande distance.

Un point restera toujours incertain, à moins de trouvailles très exceptionnelles d'armes, ce sont les passages que les Helvètes ont cherché à forcer. Le texte nous dit: *Helvetii ea spe dejecti, navibus junctis ratibusque compluribus factis, alii vadis Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnunquam interdiu, saepius noctu, si perrumpere possent, conati, operis munitione et militum concursu et telis repulsi, hoc conatu destiterunt.* C. Jullian estime que le pont de bateau a dû se faire près de Genève et que les

¹ DIO CASSIUS, XXXVIII, 31, 4.

² C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, III, 199 sq.

gués entre Russin et le moulin de Ver doivent être pris en considération, car il n'est pas impossible de comprendre *vadis* ici dans le sens singulier. Pour les ponts de bateaux il est en effet assez probable que les Helvètes ne pouvant passer le pont détruit, ont tenté une traversée tout près de Genève, peut-être dans les îles du delta de l'Arve. Au moyen de radeaux il peut être question d'autres points qui ne sont pas des gués; quant aux gués, sans vouloir discuter s'il s'agit d'un ou de plusieurs, il nous paraît peu indiqué que ce soit celui de Russin au moulin de Ver, mais plutôt un peu plus en amont sous Aire-la-Ville ou en face d'Avully, peut-être tous les deux. En effet, nous l'avons déjà dit, le gué du moulin de Ver a de mauvais débouchés sur les falaises de la rive gauche, ce qui n'est pas le cas dans les deux autres localités.

La seule arme qui ait été retrouvée est une lance romaine en fer de 21 cm. 5 de longueur, recueillie en 1926 dans la moraine dite des « Piquediots », en aval d'Aire-la-Ville, mais assez en amont du moulin de Ver, près du barrage actuel de Verbois¹. Elle impliquerait plutôt une attaque de Peney contre la plaine d'Aire-la-Ville (fig. 10). Coïncidence curieuse, la falaise à pic qui se trouve en face sur la rive droite, entre les nants de Bouffard et du Châtelet, s'appelle « Es mur Sarrazin ». Th. Dufour, qui a vu ce texte de 1634, rappelle qu'au moyen âge on parlait de César ou des Sarasins pour désigner des ouvrages romains¹. Les armes retrouvées dans le lit du fleuve sous la Coulouvrenière datent toutes de l'époque du bronze, sauf une épée de la Tène que j'ai retirée des graviers sous le quai Turretini.

Si on entend le terme *vadis* comme un gué ou « le gué », il faudrait alors prendre en considération le passage en dessous des îles vers le Vuache. D'après Fenouillet, l'origine du Vuache viendrait de *vadum* « vua » ou « voua » en patois. « Vouaffa, vouachi » signifient passer à gué³. On disait « lu bacho » ou « le vacho » pour le château près de Vulbens au XIV^e siècle. Dans ce cas, avant de s'engager dans les défilés de l'Ecluse, les Helvètes auraient tenté une dernière traversée en ce point, ce qui n'exclut du reste pas d'autres essais ailleurs. César dit bien que les Romains refoulèrent des agresseurs qui avaient pris pied sur la rive dominée par les fortifications.

Nous voyons que les Helvètes, ayant attaqué de jour et souvent de nuit, furent repoussés grâce aux fortifications (*munitiones*) et grâce aussi au *militum concursu*, c'est-à-dire à l'action directe, à l'offensive des troupes romaines qui sortant de leurs fortifications se précipitèrent sur les ennemis qui avaient réussi à passer le fleuve.



FIG. 10.
Lance
romaine
trouvée
vers Aire-
la-Ville.

¹ Musée d'Art et d'Hist. Genève, n° 11770. Comparer avec *Indic. Ant. Suisses*, 1906, 105, 259.

² Arch. d'Etat, Genève, not. Salomon Gentil, III, f° 35; plans de Russin, portef. 12 pl. XXXIII-XXXIV de 1715.

³ P. FENOUILLET, « Commune de Savigny », *Mém. Soc. Savoisiennne*, LII, 66.

Cette action s'explique très bien quand on sait que le *murus* et les redoutes étaient à la crête supérieure. Rüstow dans ses commentaires donne une interprétation appuyée par Thomann, que nous croyons juste: on ne peut lier dans le texte le mot *telis* à *militum*, mais il faut entendre par là les traits lancés par les engins de guerre, les *tornamenta*¹. Nous avons vu qu'il y a dans la ligne devant le front (*ante frontem*) certainement des emplacements pour ces engins et qu'un pétrobole de baliste a été recueilli sous la terrasse.

Les fouilles d'Avully nous apportent encore un témoignage de la plus haute importance, le nombre et la superficie des ouvrages construits. Sans doute, après les premiers quinze jours, le retranchement principal fut construit, puis ensuite seulement les redoutes et les points d'appui, mais il y a encore toutes les lignes secondaires comprises entre les défenses du bord même du fleuve et le *murus*; elles ont dû prendre plus de temps à établir et prouvent une occupation d'une certaine durée. Comme l'a remarqué Martherat, les Romains ne cessaient de travailler à leurs ouvrages pour en étendre le périmètre et les perfectionner.

Nous savons par les *Commentaires* que César, après son refus opposé aux Helvètes, remit tout le commandement des fortifications à Labienus et rentra en Italie pour lever de nouvelles troupes jusqu'à Aquilée. Pendant ce temps, les Helvètes, ne pouvant forcer le barrage, cherchèrent à traiter avec les Séquanes pour les laisser passer et ce n'est que 60 jours plus tard, en juin, tous les auteurs sont d'accord sur ce point, que César les rejoignit à la Saône près de Trévoux. D'Aquilée à la Saône il y a 600 kilomètres et César dut encore en route combattre les peuplades tenant les passages des Alpes. Les Helvètes, avant d'entreprendre la traversée difficile du Pas-de-l'Ecluse, ont traité avec les Séquanes et l'on peut admettre que ces pourparlers furent lents. D'autre part il ne faut pas 60 jours, même avec une masse aussi importante et un train de bagages aussi lourd comprenant femmes et enfants, pour couvrir avec les pointes de l'armée 150 kilomètres. Même si les Helvètes n'avançaient que de 10 à 11 kilomètres par jour, comme l'estiment divers historiens, ce laps de temps est trop long. Les tractations avec Dunmorix des Séquanes et l'échange d'otages ont dû prendre bien des jours. Les Helvètes, avant de recevoir une réponse favorable leur permettant de passer le défilé de l'Ecluse, sont donc restés longtemps devant les positions du Rhône en cherchant vainement à les forcer. Les fouilles en tous cas prouvent que la durée de ce siège a pu s'espacer sur plusieurs semaines. Labienus ne réapparaît avec ses troupes qu'après le passage de la Saône et la défaite des Tigurins dans la poursuite des Helvètes. Il n'a dû abandonner qu'assez tard les fortifications du Rhône qui lui étaient confiées, mais, marchant beaucoup plus rapidement que les Helvètes par les routes et le territoire des Allobroges, il n'eut pas de peine à les contourner et à rejoindre l'armée de César.

¹ K. THOMANN, *op. l.*, 7; RÜSTOW, *Commentar z. Hist. d. J. Ces.*, 358.

Les fouilles d'Avully ont en plus de leur intérêt scientifique comme exemple de fortifications de campagne de cette époque, celui de pouvoir éclaircir les données historiques si concises et pourtant si précises fournies par César. Pour tout ce qui concerne la technique militaire, on peut être assuré que chacune de ses indications correspond à une donnée réelle. L'art militaire avait ses traditions et son vocabulaire exact que l'on comprenait parfaitement bien de son temps, mais qui dans la suite fut souvent mal interprété, car cet art se transforma et même perdit beaucoup de sa valeur. Ses conceptions de l'utilisation du terrain pour la défense active correspondent à beaucoup de nos principes modernes. Après Auguste et surtout à la fin de l'Empire, la technique des fortifications se transforme et devient plus schématique. Aux fossés bien défilés et peu profonds succèdent des ouvrages aux formes régulières avec des tranchées plus larges et un relief beaucoup plus accentué. Au bas-empire les fortifications importantes sont toujours édifiées en maçonnerie.

Nous espérons que nous pourrons dans la suite déterminer d'autres secteurs du retranchement avec ses lignes et ouvrages annexes. Le secteur d'Aire-la-Ville nous semble présenter un grand intérêt et favorable à de nouvelles recherches.

Les mêmes causes conduisent aux mêmes effets, le Rhône redevint à la fin du III^e siècle après J.-C. un *limes* secondaire de l'Empire. Sur ces positions s'élevèrent de nouveau des fortifications, mais celles-là en maçonnerie, pour s'opposer aux hordes barbares venant du Plateau suisse. Nous connaissons le *castrum* de Montagny-Chancy que nous avons fouillé en 1928, il y en eut d'autres le long du fleuve jusqu'à Genève¹. Plus tard encore le Rhône conservera sa valeur comme position défensive, des forteresses médiévales ont couronné ses berges avec les châteaux de la Bâtie-Meillé, de Peney, de Cartigny, d'Epeisses, de la Corbière, de Pougny, de Villars. Comme on l'a remarqué, les positions du *mur* avec ses redoutes ont servi dans la suite d'assiette à des châteaux féodaux². Limite entre les territoires de Rome et ceux des Helvètes, le fleuve fortement encaissé resta pendant tout le moyen âge une barrière entre des seigneuries différentes et fut le théâtre de luttes acharnées.

¹ *Genava*, VII, 161-163.

² Sur l'importance du Rhône genevois, cf. L. BLONDEL, « Ponts, passages et navigation sur le Rhône », VIII^e congrès du Rhône, 1934, 66-71.

